



17 NOV. 2009

Amiens, le

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**  
Chancelier des Universités

à

Messieurs les Présidents d'université  
Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie,  
Directeurs des services départementaux de l'éducation  
nationale de l' AISNE, de l' OISE et de la SOMME  
Monsieur le Délégué régional de l' O.N.I.S.E.P.  
Monsieur le Directeur du C.R.O.U.S.  
Madame la Directrice du C.R.D.P.  
Messieurs les Directeurs de la D.R.D.J.S. et des D.D.J.S.  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les directeurs de C.I.O.  
Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers  
techniques  
Mesdames et Messieurs les coordinateurs et délégués  
des directions  
Mesdames et Messieurs les chefs de division

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division  
des Personnels  
d'Administration et  
d'Encadrement

CH/FL n° 09 - 2 1 7

**DPAE 2 – Gestion  
des personnels  
d'encadrement**

Affaire suivie par :  
Jean-François RATEL  
Chef de bureau DPAE 2  
Tél. :  
03 22 82 37 73

**DPAE 3 – Gestion  
des personnels  
d'administration**

Affaire suivie par :  
Carole HOLLEVILLE  
Chef du bureau DPAE 3  
Tél. :  
03 22 82 38 71

**DPAE 4 – Gestion des  
personnels techniques,  
sociaux, infirmiers et  
de laboratoire**

Affaire suivie par :  
Karin BANCILHON  
Chef du bureau DPAE 4  
Tél. :  
03 22 82 38 72

Fax :  
03 22 82 37 69  
Mél :  
[ce.dpae@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpae@ac-amiens.fr)

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9

**Objet : Mouvements des personnels ATOSS – rentrée 2010 :**

- ***mouvement inter-académique des ADAENES, SAENES***
- ***mouvements nationaux des médecins de l'éducation nationale, conseillers techniques de service social, techniciens de laboratoire.***

J'ai l'honneur de vous informer que la note de service ministérielle relative aux opérations de mutation 2010 des personnels ATOSS du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche devrait être publiée au bulletin officiel du 3 décembre 2009.

Vous voudrez donc bien demander aux personnels susceptibles de participer aux opérations ci-dessus de prendre connaissance des dispositions prévues par cette note de service.

La consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants et la saisie des demandes de mutation s'effectueront uniquement via l'**application internet AMIA**, à l'adresse suivante : <https://amia.orion.education.fr/amia>

ou à partir du site internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr> (rubrique : « concours, emplois et carrières » / personnels administratifs et techniques / personnels ATSS / promotions, mutations / AMIA)

aux dates suivantes (calendrier prévisionnel) :

• **phase inter-académique du mouvement des :**

ADAENES	du 1 <sup>er</sup> décembre 2009 au 7 janvier 2010
SAENES	

• **mouvement national des :**

Médecins de l'éducation nationale	du 3 décembre 2009 au 7 janvier 2010
Conseillers techniques de service social	
Techniciens de laboratoires	

**Attention** : à l'issue de la période de saisie des vœux, les agents devront à nouveau se connecter sur le site AMIA pour imprimer personnellement leur confirmation de demande de mutation.

Ce document, accompagné de pièces justificatives éventuelles, devra être retourné au ministère de l'éducation nationale, par la voie hiérarchique, conformément aux dates indiquées dans le calendrier figurant en annexe de la note ministérielle.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'académie



Patrick GUIDET